



# **Année scolaire 2022-2023**

Organisation de l'école

Dates à retenir

Informations Centre de Santé

Justificatifs d'absences

# Organisation de l'école

## 1. Horaires

### Maternelles

6h30	Accueil temps libre (Asbl Récréa Braine)
8h30	Formation des rangs
8h35	Début des cours
10h15 à 10h35	Récréation
10h35 à 12h15	Cours
12h15 à 13h25	Repas de midi et récréation (Asbl Récréa Braine)
13h25 à 15h05	Cours
15h15 à 18h30	Accueil temps libre (Asbl Récréa Braine)
* Le mercredi	Fin des cours à 12h15

### Primaires

6h30	Accueil temps libre (Asbl Récréa Braine)
8h30	Formation des rangs
8h35	Début des cours
10h15 à 10h35	Récréation
10h35 à 12h15	Cours
12h15 à 13h25	Repas de midi et récréation (Asbl Récréa Braine)
13h25 à 15h15	Cours
15h15 à 18h30	Accueil temps libre (Asbl Récréa Braine)
* Le mercredi	Fin des cours à 12h15

## 2. Accueil, Temps libre

L'extrascolaire. (càd : les garderies, les surveillances du midi, l'étude, les piscines du mercredi après-midi, les cours de néerlandais, les cours de musique, la diction, les stages...) est géré par l'Asbl Récréa Braine.

## 3. Entrées et sorties

- A l'école maternelle

Entre 6h30 et 8h00, les enfants sont accueillis par l'Asbl Récréa'Braine (local garderie des maternelles).

A partir de 8h00, le parent accompagne son enfant jusqu' à l'entrée du hall des maternelles où se trouve un surveillant, l'enfant se rend seul déposer son cartable à l'endroit prévu.

Le parent quitte sans tarder l'école pour ne pas perturber la surveillance.

A 8h30, formation des rangs. A 8h35, les cours commencent.

A 9h00, la porte du hall sera fermée, vous devez alors vous rendre au bureau de la direction. L'enfant sera conduit dans sa classe par un membre du personnel.

Pour les enfants qui retournent dîner à la maison, les parents attendent devant la porte du hall des maternelles.

- Les enfants dînant à l'école sont conduits au réfectoire pour les repas chauds.
- Les enfants dînant à l'école restent en classe pour les repas tartines.

Il n'est pas permis de venir reprendre un enfant pendant les cours sauf pour raison exceptionnelle signalée au préalable à la direction.

A 15h05, le parent est autorisé à reprendre son enfant devant la classe.

- A l'école primaire

Entre 6h30 et 8h00, les enfants sont accueillis par l'Asbl Récréa'Braine (local réfectoire).

A partir de 8h00 le parent dépose son enfant à la grille à l'arrière de l'école et quitte sans tarder.

A la fin des cours, les enfants rejoignent leurs parents qui doivent les attendre à l'extérieur des locaux.

- A 15h15, toutes les classes sortent par la grille près du réfectoire (arrière de l'école).

Un rang conduira les enfants au carrefour de la rue du Planois/rue du Ronchy ou au carrefour de la rue du Ronchy/rue de la Butte.

Pour retourner, occasionnellement, avec une autre personne, une autorisation écrite des parents est requise. En cas d'urgence, un appel téléphonique sera accepté.

Les enfants qui rentrent dîner le midi ne peuvent pas revenir avant **13h10.**

Ecole communale mixte

Rue du Planois, 83

7090 Hennuyères

☎ Ecole : 067/55.41.43

Dès le signal de la rentrée dans les classes, les élèves se rangent en silence et regagnent la classe dans le calme et sous la vigilance de leur professeur.

Tous les parents respecteront les places de parking réservées aux personnes handicapées et les règles de sécurité routière en veillant notamment à ne pas mettre le passage des gens en danger.

#### **4. Les repas**

- L'enfant peut manger son pique-nique qu'il range dans un petit sac marqué au nom de l'enfant.
- Un dîner chaud équilibré est proposé à tous les enfants. Il se compose d'un potage, d'un plat consistant et d'un dessert.  
La réservation s'effectue au moyen de la feuille mensuelle et le paiement s'effectue uniquement sur le compte communal : [BE 73 0961 5145 0060](mailto:BE 73 0961 5145 0060).

Les désistements seront communiqués la veille avant 11h00 (du lundi au vendredi [uniquement par email à \[ecole.hennuyeres@ecoles.7090.be\]\(mailto:ecole.hennuyeres@ecoles.7090.be\)](mailto:ecole.hennuyeres@ecoles.7090.be)

En cas d'absence :

- Les repas ne seront pas déductibles si l'absence n'a pas été signalée par email.
- Le repas du 1<sup>er</sup> jour n'est pas déductible.
- Les potages ne sont pas déductibles.

#### **5. Conférences pédagogiques**

Elles sont organisées par le Pouvoir organisateur (PO)  
Les dates seront communiquées dès leur programmation.

#### **6. Assurances**

Tout élève est assuré par le Pouvoir Organisateur, à l'école et sur le chemin normalement et habituellement emprunté pour s'y rendre.

En cas d'accident, il convient de prévenir et de se renseigner sur la procédure à suivre auprès de la direction.

#### **7. Calendrier scolaire**

Au début de chaque année scolaire, le calendrier des événements, des congés et des vacances est remis à chaque enfant.

# Dates à retenir

## 1. Remise des bulletins :

Le jeudi 10 novembre 2022 (RPI)

Le vendredi 27 janvier 2023 (BU)

Le jeudi 13 avril 2023 (RPI)

Le mardi 4 juillet 2023 (RPI)

## 2. Les réunions de parents:

### 1<sup>ère</sup> réunion:

{ pour l'école maternelle: le jeudi 1<sup>er</sup> septembre à 18h00 (RPC)

{ pour la 1<sup>ère</sup> année: le jeudi 1<sup>er</sup> septembre à 19h00 (RPC)  
pour la 2<sup>ème</sup> année: le jeudi 1<sup>er</sup> septembre à 19h00 (RPC)  
pour la 3<sup>ème</sup> année: le jeudi 1<sup>er</sup> septembre à 19h00 (RPC)

{ pour la 4<sup>ème</sup> année: le jeudi 1<sup>er</sup> septembre à 20h00 (RPC)  
pour la 5<sup>ème</sup> année: le jeudi 1<sup>er</sup> septembre à 20h00 (RPC)  
pour la 6<sup>ème</sup> année: le jeudi 1<sup>er</sup> septembre à 20h00 (RPC)

Cette réunion permettra aux titulaires d'expliquer leur méthode de travail et aux parents de poser des questions éventuelles.

### 2<sup>ème</sup> réunion des parents pour l'école primaire

le jeudi 10 novembre 2022 (RPI)

### 2<sup>ème</sup> réunion des parents pour l'école maternelle (uniquement les 3<sup>e</sup> mat)

Le jeudi 26 janvier 2023 (RPIM)

### 3<sup>ème</sup> réunion des parents pour l'école primaire

Ecole communale mixte  
Rue du Planois, 83  
7090 Hennuyères  
☎ Ecole : 067/55.41.43

le jeudi 13 avril 2023 (RPI)

**4<sup>ème</sup> réunion des parents:**

le lundi 3 juillet 2023 RPM pour l'école maternelle

le mardi 4 juillet 2023 RPI pour l'école primaire

**3. Photo**

le jeudi 17 novembre 2022

le vendredi 18 novembre 2022

**4. Souper spaghetti**

le samedi 15 octobre 2022

**5. La fête de Saint-Nicolas**

le mardi 6 décembre 2022

**6. Déjeuner cougnou**

le dimanche 18 décembre 2022

**7. Journée Portes Ouvertes**

le samedi 1<sup>er</sup> avril 2023 de 11h à 16h

**8. La fancy-fair**

le samedi 10 juin 2023

**9. Les classes de dépaysement :**

**Les 6<sup>e</sup> années :** classes de neige en Italie : du mercredi 8 février au vendredi 17 février 2023.

**Les 1<sup>e</sup> années :** classes de mer du mercredi 22 mars au vendredi 24 mars 2023.

**Les 3<sup>e</sup> années :** classes de cirque à l'école (dates à convenir).

# Calendrier scolaire 2022-2023

(\*) Sous réserve de l'approbation par le Gouvernement de l'arrêté fixant les congés et vacances scolaires pour l'année 2022-2023.

## Obligatoire 2022-2023

Rentrée scolaire	lundi 29 août 2022
Fête de la Communauté française	mardi 27 septembre 2022
Congé d'automne (Toussaint)	du lundi 24 octobre 2022 au vendredi 4 novembre 2022
Commémoration du 11 novembre	vendredi 11 novembre 2022
Vacances d'hiver (Noël)	du lundi 26 décembre 2022 au vendredi 6 janvier 2023
Congé de détente (Carnaval)	du lundi 20 février 2023 au vendredi 3 mars 2023
Lundi de Pâques	lundi 10 avril 2023
Vacances de printemps (Pâques)	du lundi 1 <sup>er</sup> mai 2023 au vendredi 12 mai 2023 <i><b>NOTE :</b> le congé de printemps est donc décalé par rapport à la fête de Pâques</i>
Congé de l'Ascension	jeudi 18 mai 2023
Lundi de Pentecôte	lundi 29 mai 2023
Les vacances d'été débutent le	samedi 8 juillet 2023



## A CONSERVER PRECIEUSEMENT

Chers parents,

Les élèves de notre école sont suivis médicalement par le :

**SPSE A.S.B.L**  
**Rue Hamegnies, 100**  
**7110 Strépy-Bracquegnies**  
**Téléphone : 064/66.31.50**  
**FAX : 064/66.35.58**  
**Pse.strepy@skynet.be**

L'infirmière peut être contactée également à la même adresse

Il est rappelé aux parents que les maladies infectieuses transmissibles, et tout particulièrement la covid, la méningite, la diphtérie et la poliomyélite doivent être déclarées obligatoirement dans les délais les plus brefs en précisant les informations fournies par le médecin traitant ou la clinique.

1. En semaine, prévenir la direction ou en son absence, la ou le titulaire désigné(e) par le Pouvoir Organisateur.
  - Directrice: Legat Cécile : **0498/93 29 52**
  - Enseignantes désignées pour remplacer la direction en cas d'absence :
    - Baudet Régis
    - Mormont MaudTéléphone de l'école : **067/55 41 43**
2. Le week-end, prévenir la direction en téléphonant au **0498/93 29 52**  
En cas d'absence de celle-ci, prévenir le PSE au **0494/20.06.13**
  - Médecin scolaire responsable : Docteur Urbain
  - Infirmière coordinatrice : Madame Honoré Laétitia

**Si vous ne pouvez joindre aucune de ces personnes, veuillez prévenir Monsieur le Bourgmestre, Maxime Daye au 0496/02.77.73.**

**Enfin, si vous vous opposez à confier la responsabilité médicale scolaire de votre enfant au Centre, veuillez me signaler et me communiquer les coordonnées du médecin que vous aurez choisi.**

Ecole communale mixte  
Rue du Planois, 83  
7090 Hennuyères  
☎ Ecole : 067/55.41.43

# JUSTIFICATIF D'ABSENCE

N°-----

Je soussigné(e)

Nom.....

Prénom .....

Personne responsable de l'élève

Nom.....

Prénom.....

inscrit dans la classe de.....année

vous prie d'excuser mon fils/ma fille

pour l'absence du.../.../.....

au.../.../.....

## MOTIF

(cocher ou compléter)

- Maladie de l'enfant avec certificat médical joint
- Décès dans la famille
- Convocation par une autorité publique
- (attestation de l'autorité jointe)
- Autre motif à compléter et soumis à l'appréciation de la direction

---

---

---

---

---

Date----/----/-----

Signature de la personne responsable

Avis de la Direction et justificatif pour le registre  
(en référence) à l'arrêté du 28/11/98)

J'ai pris connaissance des circonstances exceptionnelles liées à

- un cas de force majeure
  - des problèmes familiaux
  - des problèmes de santé mentale ou physique de l'élève
- 
- et les reconnais légitimes
  - et ne les reconnais pas légitimes et l'absence sera dénoncée

Vu par la direction

Date et signature

Lettre à utiliser et à reporter sur les registres M – E – D – O

**Ce document doit être impérativement remis au titulaire de classe dès le retour de l'élève.**  
**Ce document est téléchargeable sur le site de [www.ecoledhennuyeres.be](http://www.ecoledhennuyeres.be) dans la rubrique**  
**« Téléchargements et lie**

Emplacement réservé  
Au certificat médical  
A l'attestation des autorités ou de décès  
Au motif reçu des parents

ECOLE COMMUNALE MIXTE  
Rue du PLANOIS, 83 – 7090 HENNUYERES  
☎ 067/55 41 43 - 📞 0498/93 29 52